

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 décembre 2018 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*Mme Nadine Tremblay, conseillère*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présente :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 11504-12-18**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, ET DÛMENT RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2018**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Demande de paiement no. 2 – Fernand Harvey & Fils Inc., rue Simard
  - 4.2 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection du système de réfrigération
  - 4.3 Honoraires professionnels – Ardoises Architecture Inc.
  - 4.4 Honoraires professionnels – Unigec Experts-Conseils
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
  - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2019
  - 5.4 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2019
  - 5.5 Service de consultations juridiques – Morency Société d'Avocats
  - 5.6 Année financière 2018 - Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
  - 5.7 Année financière 2018 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
  - 5.8 Année financière 2018 - Transfert vers les surplus affectés (réserves) avec création d'une réserve infrastructures diverses
- 6. Travaux Publics**
  - 6.1 Appui à la MRC de Charlevoix-Est – Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
  - 6.2 Contrat de services – Robert Thivierge – Opération des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2019

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

10.2 Conformité à la Loi sur l'éthique

### **11. Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2018

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2018

### **13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **14. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

### **RÉSOLUTION NO. 11505-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

### **4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – FERNAND HARVEY & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SIMARD**

#### **RÉSOLUTION NO. 11506-12-18**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 11408-07-18 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue Simard à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MIONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder au versement de la demande de paiement no. 2 à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 33 358,62 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc. 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8

### **4.2 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA**

#### **RÉSOLUTION NO. 11507-12-18**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire procéder à des travaux de remplacement du système de réfrigération de son aréna ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a reçu confirmation d'une aide financière du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling, de l'ordre de 333 492,79\$ et que la MRC de Charlevoix-Est a confirmé des aides financières totales de 147 916 \$ pour des travaux évalués à 833 731,98 \$;

**ATTENDU QUE** les frais à assumer par la Ville de Clermont dans ce projet sont disponibles dans les surplus accumulés (réservé et non réservé) au 31-12-2018 ;

**ATTENDU QUE** la firme WSP Canada Inc. a reçu mandat de préparer les plans et devis pour l'appel d'offres par la résolution no. 11354-05-18 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit autorisé à déposer sur SE@O les appels d'offres relatifs à ces travaux (préachat d'un refroidisseur et mandat de remplacement du système de réfrigération et travaux connexes).

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

### **4.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS – ARDOISES ARCHITECTURE INC. RÉSOLUTION NO. 11508-12-18**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a pris entente avec la Gendarmerie Royale du Canada, afin de procéder à des travaux sur le site de l'aréna de Clermont relativement à la tenue du G7 dans Charlevoix ;

**ATTENDU QUE** les frais relatifs à ces travaux ont été acceptés et seront remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada, dans le cadre du Sommet du G7 Charlevoix 2018 ;

**ATTENDU QUE** la firme Ardoises Architecture Inc. a déposé une facturation d'honoraires professionnels pour des travaux d'appel d'offres et de surveillance pour le complexe modulaire COTC et pour l'aréna de Clermont ;

**ATTENDU QUE** les obligations décrétées par le règlement sur la politique de gestion contractuelle de la Ville de Clermont ont été respectées ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont autorise le paiement de 96 878,84 \$ à la firme Ardoises Architecture Inc.

### **4.4 HONORAIRES PROFESSIONNELS – UNIGEC EXPERTS-CONSEILS RÉSOLUTION NO. 11509-12-18**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a pris entente avec la Gendarmerie Royale du Canada, afin de procéder à des travaux sur le site de l'aréna de Clermont relativement à la tenue du G7 dans Charlevoix ;

**ATTENDU QUE** les frais relatifs à ces travaux ont été acceptés et seront remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada, dans le cadre du Sommet du G7 Charlevoix 2018;

**ATTENDU QUE** la firme Unigec Experts-conseils a déposé une facturation d'honoraires professionnels pour des travaux d'appel d'offres et de surveillance pour le complexe modulaire COTC et pour l'aréna de Clermont ;

**ATTENDU QUE** les obligations décrétées par le règlement sur la politique de gestion contractuelle de la Ville de Clermont ont été respectées ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont autorise le paiement de 97 373,23 \$ à la firme Unigec Experts-Conseils.

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11510-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Club de curling Nairn 1 500 \$  
*Aide financière –*
- Coopérative jeunesse de services 500 \$  
*Aide financière*
- Opération Nez-Rouge 50 \$  
*Aide financière – Édition 2018*

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

### **5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT RÉSOLUTION NO. 11511-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-  
SOLU UNANIMEMENT QUE** Luc Cauchon, conseiller du district # 2, soit nommé  
maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est,  
Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, QC G4A 1G1.

### **5.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019 RÉSOLUTION NO. 11512-12-18**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le con-  
seil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances  
ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC  
CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le calendrier ci-après soit adopté  
relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019.  
Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h. Dans le cas où le lundi est  
un jour férié, la séance est reportée au mardi.

- |                   |                  |                    |
|-------------------|------------------|--------------------|
| ▪ 14 janvier 2019 | ▪ 13 mai 2019    | ▪ 9 septembre 2019 |
| ▪ 11 février 2019 | ▪ 10 juin 2019   | ▪ 15 octobre 2019  |
| ▪ 4 mars 2019     | ▪ 8 juillet 2019 | ▪ 11 novembre 2019 |
| ▪ 8 avril 2019    | ▪ 12 août 2019   | ▪ 9 décembre 2019  |

### **5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2019 RÉSOLUTION NO. 11513-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET  
RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont présente les projets suivants  
dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- Animateur – Surveillant loisirs

**QUE** la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Em-  
plois d'été Canada 2019, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

### **5.5 SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS RÉSOLUTION NO. 11514-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-  
SOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte  
l'offre de services professionnels pour consultations juridiques présentée par la  
firme MORENCY Société d'avocats en date du 22 octobre 2018 et portant le numé-  
ro de pièce P1-2018-12-10. Pour l'année 2019, le coût du service forfaitaire sera  
de 1 000 \$. Pour les années 2020 à 2023, le taux forfaitaire sera indexée de 2 %  
annuellement. La Ville de Clermont pourra informer la firme Morency Société  
d'avocats, avant le 15 octobre de chaque année de son intention de ne pas renou-  
veler l'entente de service forfaitaire.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Philippe Asselin, Morency Société  
d'avocats, Édifice le Delta 3, 2875 Boulevard Laurier, bureau 200, Québec G1V  
4M2.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

### **5.6 ANNÉE FINANCIÈRE 2018 AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ RÉSOLUTION NO. 11515-12-18**

---

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'année 2018, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2018 soient appropriées au surplus non affecté.

**Voirie municipale, équipement, remplacement du réservoir**  
**25 000,00 \$**  
**(23 045 10 725 - coûts à préciser)**

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, cpa, Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

### **5.7 ANNÉE FINANCIÈRE 2018 APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Réserves) RÉSOLUTION NO. 11516-12-18**

---

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'année 2018, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2018 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2017, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

- Surplus affecté **eau potable infrastructures** solde des coûts de la réfection rue Simard :  
23 347 15 721 : environ 375 000 \$  
(Subvention Taxe d'accise : 315 530 \$, le solde payable à même la réserve infrastructures)
- Surplus affecté **réserve aréna** : honoraires professionnels aréna – système de réfrigération  
Année 2018 : environ 45 134,25 \$
- Surplus affecté **fonds Élite** : 450 \$
- Surplus affecté **PAAT** :       23 048 90 721 - 703,61 \$  
                                  23 345 10 721 - 3 003,92 \$  
                                  23 345 10 729 - 391,53 \$
- Surplus affecté **subvention parc industriel** : 8 364 \$
- **Réserve carrières et sablières** : traitement des données au 30-11-2018 (02 320 05 452):  
4 620,34 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, cpa, Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

### **5.8 ANNÉE FINANCIÈRE 2018 TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves) RÉSOLUTION NO. 11517-12-18**

---

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises ;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

**CONSIDÉRANT QUE** ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** pour l'année financière 2018, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable – 50 % des revenus eau potable La Malbaie	
Surplus affecté aréna – 30 000 \$ plus droits d'entrées et 10 \$ l'heure	
location de glace au 31-12 (donnée au 30-09)	39 056,00 \$
Surplus affecté vidange des bassins (étang)	10 972,65 \$
Surplus affecté – PAAT	15 038,89 \$
Surplus affecté - infrastructures	600 000,00 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **6.1 APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL), VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) RÉSOLUTION NO. 11518-12-18**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est détient la responsabilité de l'entretien du Chemin Snigole, suite à une entente avec la Ville de Clermont ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales, pour une partie du Chemin Snigole, dans le secteur du banc d'emprunt (gravière-sablière) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seraient réalisés sur le territoire de la Ville de Clermont, mais sur une portion relevant de la responsabilité de la MRC de Charlevoix-Est ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont informe le Ministère des Transports du Québec qu'elle appuie la démarche de la MRC de Charlevoix-Est. La Ville de Clermont accepte que la MRC de Charlevoix-Est dépose la demande d'aide financière pour cette portion du Chemin Snigole, que celle-ci soit responsable des travaux et qu'elle reçoive les aides financières attribuées.

#### **6.2 CONTRAT DE SERVICES – ROBERT THIVIERGE – OPÉRATION DES SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION NO. 11519-12-18**

---

**ATTENDU QUE** le contrat de service signé avec monsieur Robert Thivierge relativement à l'opération des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées venait à échéance le 31 décembre 2018 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prolonger ce contrat jusqu'au 31 mai 2019 ;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018***

---

**ATTENDU QUE** les conditions négociées entre les parties sont inscrites dans le contrat à être signé ultérieurement et qui fera partie intégrante de la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer le prolongement du contrat de service avec monsieur Robert Thivierge jusqu'au 31 mai 2019 et portant le numéro de pièce P2-2018-12-10.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Robert Thivierge, 3-148 Boulevard Notre-Dame, Clermont Québec G4A 1G2.

### ***7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT***

#### ***7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 11520-12-18***

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE** l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :**

- Madame Marjolayne Gaudreault, Monsieur Germain Gaudreault et Madame Solange Lapointe soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges numéros 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020;
- Madame Nadine Tremblay soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 également.

**QUE** la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

#### ***10.1 AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2019***

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par monsieur le conseiller Rémy Guay de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2019.

Monsieur le Conseiller Rémy Guay dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

**10.2 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE  
RÉSOLUTION NO. 11521-12-18**

---

**ATTENDU QUE** le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

**ATTENDU QUE** l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

**ATTENDU QUE** la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2018.

**11. COMPTES**

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2018  
RÉSOLUTION NO. 11522-12-18**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés de novembre 2018 au montant de 691 390,05 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2018 au montant de 67 891,49 \$ et portant le numéro de pièce P3-2018-10-12.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2018  
RÉSOLUTION NO. 11523-12-18**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018, portant le numéro de pièce P3-2018-10-12 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 158 844,24 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2018-12-2655.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-12-2655

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

---

**Madame la Directrice générale fait mention au conseil municipal d'une résolution qui doit être ajoutée à l'ordre du jour concernant la signature d'une quittance relative à une indemnité provisionnelle à verser dans la cadre d'une expropriation. La résolution suivante est donc proposée par monsieur le conseiller Luc Cauchon.**

**5.9 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE D'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE  
RÉSOLUTION NO. 11524-12-18**

---

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 11173-10-17 décrète la constitution d'une réserve foncière sur la partie du lot 3 256 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, ainsi que son acquisition de gré à gré ou par expropriation;

**ATTENDU QU'**un avis d'expropriation a été signifié à monsieur Clément Néron (l'exproprié) le 8 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** monsieur Clément Néron a comparu, par l'entremise de son procureur, au Tribunal administratif du Québec le 10 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont (l'expropriante) a notifié au procureur de monsieur Clément Néron, le 13 mars 2018, une offre d'indemnité d'un montant total de 5 400 \$;

**ATTENDU QU'**en application de l'article 53.13 de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville de Clermont a notifié une requête afin de faire fixer sommairement l'indemnité provisionnelle par le Tribunal;

**ATTENDU QUE** les parties se sont entendues sur le versement d'une indemnité provisionnelle pour éviter de se la faire fixer par le Tribunal administratif du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer le document de quittance d'indemnité provisionnelle présenté à monsieur Clément Néron portant le numéro de pièce P4-2018-12-10. La somme de 5 400 \$ sera prise à même le surplus non réservé.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, cpa, Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

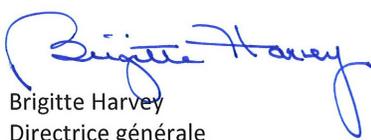
**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 11525-12-18**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 20.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Brigitte Harvey**  
Directrice générale